

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales

**Band:** 10 (1952)

**Heft:** 3

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Sa tâche sera précisément de trouver le compromis attendu. Si elle réussit, le projet gouvernemental, ainsi modifié, pourra être soumis au Bundestag et la loi aura naturellement toutes les chances de voir le jour.

Mais le Bundestag actuel voit son mandat expirer bientôt et les élections qui le renouveleront auront lieu en 1953. A qui donc appartiendra la décision ? Est-il téméraire de supposer que d'un côté comme de l'autre l'on espère beaucoup des prochaines élections fédérales et que l'on se montre peu enclin aujourd'hui à faire activer les choses, puisque l'enjeu est d'une importance si grande ?

Il est malaisé de donner une réponse avant de connaître les résultats qu'obtiendra la nouvelle commission paritaire, tant que le compromis qui ralliera une majorité au sein du Bundestag n'a pas été trouvé.

Nuremberg, juin 1952.

VOTRE BANQUE

**LAUSANNE**, rue Centrale 7

**VEVEY**, rue du Simplon 34

**RENENS**, rue de Lausanne 21

**LA CAISSE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT**

Celle qui collaborera avec vous dans toutes vos entreprises